REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Collectivité Territoriale de Guyane
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'OUEST GUYANAIS
(CCOG)

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID: 973-249730037-20210331-202153-DE

DELIBERATION N°2021 N°2021-53/CCOG-DGA relative AU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA ZAE L'ENVOL

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents 26 Absents 19 Procurations 04 Votants 30

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda –M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules — M. FEREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude — Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,

M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,

Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à

M. KWASIBA Emeline,

M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

ABSENTS EXCUSES:

M. ADAM Lénaïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

Publiée le : 13/04/2021

ABSENTS:

- Mme AGEGILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Madame BARTEBIN Barbara, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



ID: 973-249730037-20210331-202153-DE



Délibération N°2021-53/CCOG-DGA relative AU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA ZAE L'ENVOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération relative au débat d'orientations budgétaires en date du 18 février 2021,

Vu l'avis de la commission des finances en sa séance du 23 mars 2021,

Vu la note de présentation du budget primitif 2021 de la CCOG comprenant la ZAE L'envol et jointe en annexe,

Madame la Présidente expose que le montant total du budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe de la ZAE L'envol s'élève à 4009 105.91 €. La Présidente propose les dépenses et recettes suivantes en fonctionnement et en investissement :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|----------|----------------|----------------|--------------|
| DEPENSES | 1 744 746,32 | 2 264 359.59 | 4 009 105.91 |
| RECETTES | 1 744 746.32 | 2 264 359.59 | 4 009 105.91 |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Article 1:

ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE L'envol tel que présenté en annexe.

Article 2:

AUTORISE la Présidente ou son représentant signer tout document s'y rapportant.

VOTE => Pour : 30

Contre: 0

Abstention: 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme

LA PRESIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.